



Landelijke Bond voor Waterrecreatie Beoefening VZW
Member of the European Boating Association E.B.A.
Vertegenwoordigd bij Promotie Binnenvaart en Toereven



LBWB-MY FLASH 05

*Chers membres, clubs et amis,
Ce flash aborde 4 sujets.*

Tourisme fluvial 2008.

Nous vous avons demandé votre contribution, dans le Flash n°4, afin de transmettre aux autorités gérant les voies navigables une liste des problèmes de moindre importance. Vous pouvez encore ajouter des points en nous envoyant un mail avant la fin de cette semaine.

L'objectif est d'obtenir des aménagements ou de petites interventions relatives à la sécurité et au confort. Nous privilégions des sujets qui ne réclament pas d'infrastructure lourde. Nous vous communiquerons, par mail, l'évolution du dossier.

Quelques exemples : situations confuses ou ambiguës, entraves, situations de danger, heures de fonctionnement problématiques, manque de bollards en vue d'assurer un amarrage correct, bollards dégradés, signalisations ambiguës.

Pour chaque cas, merci de joindre une description correcte du problème, ainsi que sa localisation (pour la mer ou les grandes étendues d'eau, privilégier les coordonnées GPS), avec ajout éventuel d'une photo du problème décrit. N'hésitez pas à demander leur collaboration aussi à vos amis et connaissances, ainsi qu'à d'autres plaisanciers car plus nous serons précis quant aux localisations, plus notre collaboration avec les responsables sera efficace.

European Boating Association E.B.A.

Il y a déjà plus de 16 ans que la Belgique s'est retirée de la scène européenne. Après 3 années de tergiversations, la LBWB-MY a finalement pris la décision de ramener la Belgique sur la scène européenne, en sollicitant son affiliation à l'E.B.A., cela dans le cadre de la réorganisation que nous sommes en train de mener.

Durant la réunion de l'E.B.A., à Dubrovnik, des 4 demandes d'affiliation, seule la demande de la LBWB-MY a été admise à l'unanimité. L'agenda de l'E.B.A. comporte déjà des points amenés par la LBWB-MY et, en fonction des éléments que nous avons mis sur la table, l'EBA a décidé de faire porter son action sur certains aspects de la réglementation européenne concernant la navigation de plaisance.

La LBWB-MY estime que de telles différences dans les réglementations et obligations existant entre pays voisins ne peuvent mener qu'à des discussions stériles, confuses, causer des problèmes potentiels inutiles et, dans certains cas même, constituer un danger pour la sécurité. La LBWB-MY souhaite collaborer à la mise en place d'une harmonisation acceptable, au niveau européen, de la réglementation concernant la

Secretariaat: Ovide Decrolylaan 102 9600 Ronse Adm. Zetel: Ronsen Heerweg 50 9700 Oudenaarde

Tel./fax: (32) 055 -21 . 05 . 95 of 055 - 49 . 71 . 03 GSM: (32) 0475 - 28 . 05 . 01 of 0475 - 41 . 28 . 82

E-Mail: info@lbwb.be

Website: www.lbwb.be

Ondernemingsnr: 865.501.009

plaisance.

Obligation belge d'une 2^e VHF.

La LBWB-MY a adressé un courrier au cabinet SCHOUPPE, en vue de protester contre l'obligation d'une 2^e VHF à bord des bateaux de plaisance de plus de 7m, en eaux intérieures.

De nos contacts avec la Royal Yachting Association (RYA), l'European Boating Association (EBA) et l'European Confederation of Nautical Industries (ECNI), il semble que, en ce qui concerne nos pays voisins, il n'existe aucune intention d'imposer une telle obligation pour la navigation de plaisance.

Notre point de vue est que, tenant compte du fait qu'aucune intention n'existe, au niveau européen, de mettre en place une telle réglementation, la réglementation belge concernant ce point doit être annulée. Compte tenu du fait que les plaisanciers étrangers ne sont même pas tenus d'avoir une radio à bord, nous risquons de créer le risque de dangereux malentendus.

Colloque sur la navigation de plaisance

Le 10 décembre, la LBWB-MY participera à un colloque sur la navigation de plaisance. Ce colloque s'insère dans la note politique du cabinet SCHOUPPE et NAUTIBEL l'organise, en partenariat avec le Belgian Boat show.

Les 5 tables rondes se pencheront sur :

- *L'équipement des bateaux de plaisance.*
- *Les certificats de capacité et brevets de conduite.*
- *L'enregistrement des bateaux de plaisance.*
- *La réglementation de la navigation.*
- *La politique fédérale de la navigation de plaisance.*
-

Nous tâchons de participer à plusieurs tables rondes. Si vous avez un point qui vous paraît utile à discuter, prenez contact avec notre secrétariat.

Cordialement.

Le CA LBWB-Motoryachting

Secretariaat: Ovide Decrolylaan 102 9600 Ronse Adm. Zetel: Ronsen Heerweg 50 9700 Oudenaarde

Tel./fax: (32) 055 -21 . 05 . 95 of 055 - 49 . 71 . 03 GSM: (32) 0475 - 28 . 05 . 01 of 0475 - 41 . 28 . 82

E-Mail: info@lbwb.be Website: www.lbwb.be Ondernemingsnr: 865.501.009